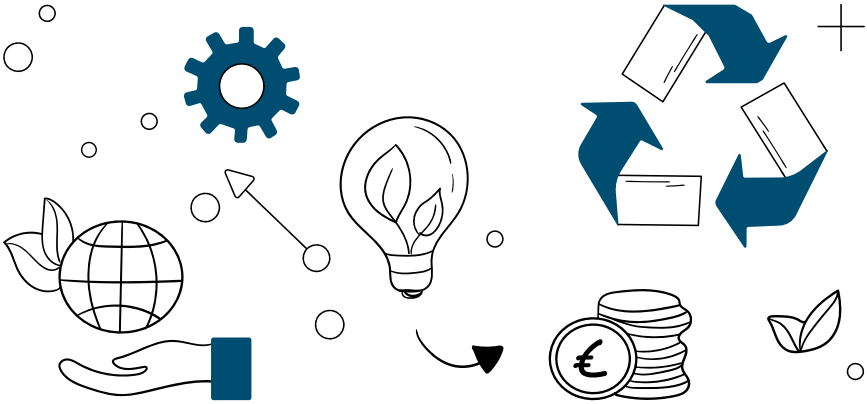

ENVIRONNEMENT ET SOCIAL : GUIDE DE BONNES PRATIQUES

CNCGP

Chambre Nationale des Conseils
en Gestion de Patrimoine

TABLE DES MATIÈRES

Avant-Propos 5
Introduction 6

I. Mesures environnementales 8

1. Transport, vive les mobilités douces ! 9
2. Gardons notre énergie ! 12
3. Numérique, un clic droit responsable 15
4. Alimentation, et si on passait au vert ? 19
5. Nettoyer ses bureaux sans polluer 22
6. Déchets, on vide les poubelles ! 23
7. Consommables, on passe au stylo vert 26

II. Mesures sociales 28

1. Embauche, engagez-vous ! 29
2. Avantages collaborateurs, ces petits « plus » qui feront la différence 32
3. Cultivons notre cadre de travail 34
4. Mécénat, récoltez ce que vous semez 37

Conclusion 40
Bibliographie 42
Remerciements 42

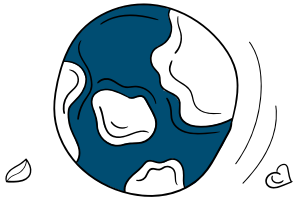

AVANT-PROPOS

La Commission Durabilité de la CNCGP est heureuse de vous présenter ce guide de bonnes pratiques environnementales et sociales. Sans avoir la prétention d'être exhaustif, il liste un grand nombre de solutions applicables au sein de nos cabinets pour améliorer nos façons d'agir dans notre quotidien.

Rappelons en préambule que l'impact majoritaire de nos actions résidera évidemment dans notre capacité d'intégrer des éléments de durabilité dans les solutions d'investissement que nous pourrons proposer aux épargnants[1].

Ce petit manuel vous permettra de piocher des idées concrètes et de mettre en place celles qui sembleront le plus adaptées et le plus pertinentes pour vos cabinets.

Ce guide est dédié en priorité aux cabinets de petite taille qui constituent l'essentiel de notre écosystème.

N'hésitez pas à faire vivre ce guide en partageant avec nous vos témoignages et vos retours d'expérience[2].

Pascale Baussant,
Présidente de la Commission Durabilité, CNCGP

1. A titre d'exemple, le bilan carbone 2021 de DNCA Finance précise que le poste Investissements représente près de 500 fois les émissions de tous les autres postes réunis.
2. info@cncgp.fr

INTRODUCTION

« Dans un environnement qui change, il n'y a pas de plus grand risque que de rester immobile. »

Jacques Chirac

Tout le monde et toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, peuvent (et doivent ?) se mettre en mouvement. Même si les TPE ne sont aujourd'hui pas directement impactées par les obligations réglementaires existantes en matière de neutralité carbone, il est probable de penser que l'obligation légale pourrait être étendue aux entreprises de toute taille dans le Code de l'Environnement. De nombreuses petites entreprises prennent donc les devants et s'engagent sur le chemin d'une démarche RSE.

De quoi parle-t-on exactement avec l'acronyme RSE ?

RSE : trois lettres pour Responsabilité Sociale (ou Sociétale) des Entreprises. Il s'agit d'une approche qui consiste à considérer les impacts sociaux, environnementaux et économiques d'une entreprise et à agir de manière proactive pour minimiser les impacts négatifs et maximiser les contributions positives à la société.

Toutes les entreprises sont concernées par les évolutions environnementales et sociales. L'empreinte carbone[1] moyenne d'un Français est de 11 tCO2e/an (source Ademe) et l'objectif fixé à 2050 dans les Accords de Paris est de 2 tCO2e/an. Les TPE de moins de 10 salariés représentent 96 % des entreprises françaises (source CESE), elles sont aujourd'hui peu nombreuses à initier une démarche RSE, souvent par méconnaissance du sujet, et elles disposent aussi de moins de ressources que les grands groupes. Dans ce guide, nous allons vous montrer qu'il existe de nombreuses actions peu coûteuses et faciles à mettre en place dans une TPE pour réduire votre empreinte carbone et améliorer votre impact social.

Mais avant de commencer, connaissez-vous l'empreinte carbone de votre cabinet ? Un bon point de départ, avant l'identification et la mise en place des actions qui vous sembleront les plus pertinentes pour votre cabinet, peut être de calculer votre empreinte. Partir de données factuelles peut vous permettre d'avoir votre base de départ, suivre votre évolution, communiquer efficacement sur vos actions et engager vos collaborateurs si vous en avez.

Pour calculer l'empreinte de votre cabinet, vous pouvez utiliser des outils gratuits comme Ecotree / Reforest Action. Vous pouvez également vous faire accompagner par un cabinet (Predictis, Utopies, Des Enjeux & des Hommes…) Pensez à inclure dans votre analyse de départ l'empreinte carbone de votre compte bancaire professionnel. En effet, les sommes d'argent déposées en banque représentent - indirectement - le premier poste d'émissions de CO2 (source Oxfam). Ce calcul peut être fait sur le site *oxfamfrance.org*.

« DANS LE CADRE DE NOTRE POLITIQUE RSE, ET POUR RÉALISER LE BILAN CARBONE DU GROUPE, NOUS TRAVAILLONS AVEC L'ENTREPRISE SWEEP. »
GRAIG MONETTI (GROUPE PREMIUM)

1. Empreinte carbone : indicateur exprimé en tonnes équivalent CO2 (tCO2e) qui vise à mesurer l'impact d'une activité sur l'environnement et plus particulièrement les émissions de gaz à effet de serre liées à cette activité. Elle peut s'appliquer à un individu, à une entreprise ou un territoire. (source Developpement-durable.gouv)

I

MESURES ENVIRONNEMENTALES

1 TRANSPORT, VIVE LES MOBILITÉS DOUCES !

Le saviez-vous ?
Un trajet Paris-Marseille en avion émet 152 kg de CO2 contre 1,8 kg en train.

On ne va pas se le cacher, tout le monde le sait, la voiture pollue ! Les trajets domicile-travail et les déplacements professionnels représentent 12 millions de tCO2e par an (source Ademe). 75 % de ces déplacements sont réalisés en voiture.

Nous allons vous proposer plusieurs alternatives plus durables pour vos trajets et vous aider à lever les freins au changement, très importants sur ce sujet pour vous et / ou vos collaborateurs. Pour faciliter cette transition, prenez le volet ludique, vous pouvez par exemple commencer par participer au **challenge de la mobilité** (challenge à faire en interne si vous avez des collaborateurs, sinon avec les réseaux). Ce type de challenge est l'occasion de tester d'autres moyens de transport que la voiture individuelle. On peut également faciliter le partage d'expérience via des sessions collectives ou via des réseaux existants comme covélotaf.

Si vous ou vos collaborateurs avez besoin en amont d'une sensibilisation, vous pouvez participer à la **fresque de la mobilité**[1] et / ou faire des simulations d'impact carbone des trajets sur le site *agirpourlatransition.ademe.fr*.

VOYAGER SANS (TROP) POLLUER

Quel est le mode de transport le plus écolo ?

Émissions de CO2 par mode de transport, en gramme par km

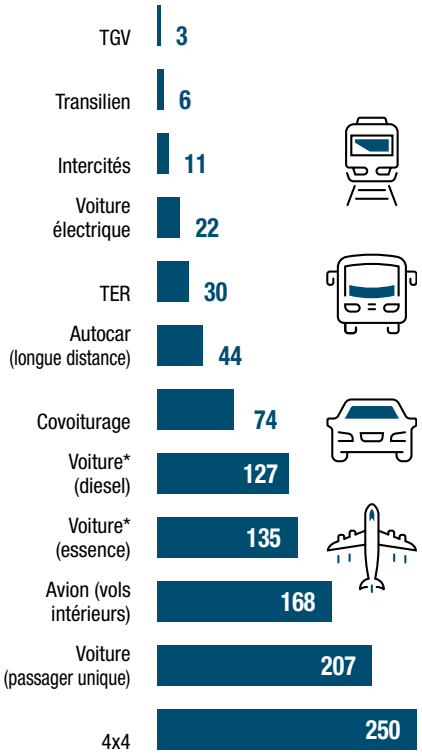

* 2,3 passagers . *Sources : SNCF, MEDDE, Ademe (chiffres 2016)*

Les avantages de ce changement sont nombreux :

- Optimisation du temps consacré aux déplacements domicile - travail ;
- Diminution du stress quotidien produit par les déplacements ;
- Choix plus large et sans contraintes du mode de déplacement ;
- Engagement pour l'environnement ;
- Participation à l'amélioration de la qualité de l'air et utilisation de moyens de transport bénéfiques pour la santé.

Quelles alternatives vertes pour les trajets quotidiens ?

- En zone urbaine, les transports en commun. Les cartes de desserte vous seront d'un grand secours pour avoir une vue sur les solutions existantes et engager la discussion avec vos collaborateurs (si vous en avez).
  Pour rappel l'employeur est tenu de prendre à sa charge 50 % du montant des titres d'abonnement.
- Inciter au covoiturage. L'idéal est de collecter les résidences de chacun pour mettre en évidence des possibilités de covoiturer (en n'oubliant pas les règles du RGPD). Si ce n'est pas possible en intra-entreprise, on pense au site dédié comme blablalines, la roue verte… Le covoiturage, une solution durable, économique et conviviale.
- Le vélo ou la marche en pied pour les trajets inférieurs à 1 kilomètre : deux solutions bénéfiques pour la planète et la santé. Pour un déplacement quotidien de 15 kilomètres, privilégier le vélo à la voiture thermique permet d'économiser chaque année jusqu'à 650 kg de CO2. Soit l'empreinte carbone moyenne d'un Français pendant un mois !
- Pour les déplacements en taxi, opter pour les taxis verts, par exemple Hype.

Pour encourager le recours à la mobilité douce, vous pouvez mettre en place le Forfait Mobilités Durables (FMD) dès le premier salarié. Dispositif qui vise à faciliter l'utilisation en entreprise de modes de transports moins polluants en donnant plus de liberté aux salariés dans le choix de leur mode de transport (vélo, trottinettes, covoiturage, transport en commun…) Retrouvez toutes les informations sur ce forfait sur *ecologie.gouv.fr*.

Pour les trajets plus longs, on préfère le train à l'avion et on peut également penser au covoiturage quand le lieu n'est pas desservi par les transports, vous pouvez utiliser le site CoviEvent pour l'organisation dédiée d'un évènement.

L'environnement est l'affaire de tous : pour les déplacements de vos clients, n'hésitez pas à leur indiquer comment ils peuvent rejoindre vos bureaux en mobilité douce.

« TRAVAILLANT EN RÉGION PARISIENNE, JE M'EFFORCE DE ME DÉPLACER À VÉLO OU EN TRANSPORTS EN COMMUN. »
ANNE DELAROCHE (DELAROCHE PATRIMOINE)

1. Fresque de la Mobilité : Inspirée de la Fresque du Climat, la Fresque de la Mobilité est un atelier collaboratif de sensibilisation aux enjeux carbone de la mobilité des personnes. (Plus d'information sur fresquedelamobilite.org)

2 GARDONS NOTRE ÉNERGIE !

Le saviez-vous ?
Une box internet allumée en continu consomme autant qu'un grand réfrigérateur.

Les écogestes ne sont pas nécessairement appliqués au bureau alors qu'une optimisation de l'énergie peut entraîner jusqu'à 70 % de dépenses en moins sur ce poste (source Ademe).

Éclairage, chauffage, machine à café… L'électricité est omniprésente en entreprise. Lumière sur quelques astuces pour diminuer sa consommation :

- Utiliser des prises avec programmateur pour la box internet ; ainsi elle ne restera plus allumée en continu la nuit et vous ne perdrez pas de temps le matin à attendre qu'elle redémarre.
- Optimiser l'éclairage : ampoules basse consommation (elles consomment quatre à cinq fois moins d'électricité que les ampoules classiques pour une durée de vie équivalente), détecteur de présence, on exploite au maximum la lumière naturelle en positionnant correctement les bureaux et on éteint les lumières en quittant les pièces (dix minutes d'éclairage inutile trois fois par jour, c'est équivalent, au bout d'un an, à cinq jours d'éclairage en continu, source Ademe).
- Éteindre les appareils : les ordinateurs consomment de l'énergie même en veille, donc, à la fin de la journée, on éteint tous les ordinateurs et écrans, on fait la même démarche pour la machine à café, l'imprimante… Tout le cabinet est en congé au mois d'août ? On en profite pour dégivrer le réfrigérateur et on débranche tout.
- Opter pour des ordinateurs portables plutôt que des fixes, ils consomment 50 à 80 % d'énergie en moins.

Équipement	Consommation d'énergie
Smartphone	De 2 à 7 kWh / an
Tablette	De 5 à 15 kWh / an
Écran	De 20 à 100 kWh / an
Ordinateur portable	De 30 à 100 kWh / an
Ordinateur fixe	De 120 à 250 kWh / an
Box (internet+TV)	De 150 à 300 kWh / an

Sources : Ademe et GreenIT.

Du côté température, en été comme en hiver, on la régule. Le chauffage peut représenter jusqu'à 50 % des consommations d'énergie et la climatisation 20 % (source Ademe), les réguler va donc être bénéfique pour la planète mais aussi pour vos charges.

Côté chauffage :

- Ventiler les pièces et éteindre les radiateurs avant d'aérer. Contrairement à ce qu'on pourrait penser, aérer la pièce aide à moins consommer d'énergie ; en effet, aérer deux minutes trois à cinq fois par jour va éliminer l'humidité provoquée notamment par la respiration des occupants et par les machines à café / bouilloire.
- Installer un thermostat d'ambiance dans vos pièces.
- Fermer les volets ou les rideaux la nuit. Une bonne protection (volet roulant baissé) peut réduire de 60 % la déperdition de chaleur d'une fenêtre (source Ademe).
- Fermer les portes entre les différentes pièces de l'entreprise pour limiter les déperditions thermiques.

Côté climatisation :

- Rafraîchir le matin.
- Fermer les volets et les fenêtres dès que la température extérieure commence à monter.
- Penser aux ventilateurs moins consommateurs d'énergie que la climatisation.
- Si vous êtes équipés d'une climatisation, maintenir les fenêtres fermées pour qu'elle soit efficace, régler la température au plus bas à 26° et éteindre en partant le soir.

Si vous souhaitez aller plus loin, vous pouvez opter pour un fournisseur d'énergie verte, c'est-à-dire un fournisseur qui achète son électricité renouvelable en contrat direct avec des producteurs d'énergies renouvelables français, par exemple Enercoop, ekWateur, Énergies d'Ici ou Ilek. Il faut tout de même noter que le prix sera plus élevé de 15 % environ.

En France, une personne consomme en moyenne 143 litres d'eau par jour (source Ademe). Si on a peu d'actions possibles sur les installations au bureau, on peut agir sur notre utilisation, par exemple en installant des détections automatiques sur les mitigeurs pour éviter les robinets qui restent allumés, ou encore des réducteurs de débit.

Pour marquer votre engagement et valoriser votre démarche, pensez à la certification ISO 50001, norme internationale qui a pour objectif d'aider les organismes indépendamment de leur taille à optimiser leur gestion énergétique.

« EN 2022, NOUS AVONS PROCÉDÉ A UN PLAN DE CONVERSION DE L'ENSEMBLE DE NOS CONTRATS D'ÉLECTRICITÉ EN ÉNERGIES RENOUVELABLES POUR TOUS NOS BUREAUX EN FRANCE, POUR RÉPONDRE A NOTRE OBJECTIF DE RÉDUCTION DE NOTRE EMPREINTE CARBONE. »
MEYER AZOGUI (CYRUS CONSEIL)

« UN CHALLENGE ÉLECTRICITÉ A ÉTÉ MIS EN PLACE DANS L'OBJECTIF DE BAISSER DE 20 % NOTRE CONSOMMATION ! POUR MOTIVER MES COLLABORATEURS, J'AI PROPOSÉ DE REDISTRIBUER UNE PARTIE DE CETTE ÉCONOMIE. NOUS AVONS, PAR EXEMPLE, GÉNÉRALISÉ LA PRATIQUE DU TÉLÉTRAVAIL LE VENDREDI, AFIN DE POUVOIR ABAISSER LA TEMPÉRATURE DANS NOS BUREAUX PENDANT TROIS JOURS D'AFFILÉE, ET AVONS DÉVELOPPÉ DE NOUVEAUX RÉFLEXES TELS QUE COUPER LE CHAUFFAGE DANS LES ESPACES INOCCUPÉS, OU ENCORE N'ALLUMER L'IMPRIMANTE QU'EN CAS D'IMPRESSION. »
EVE-MARIE DYON (EMD PATRIMOINE)

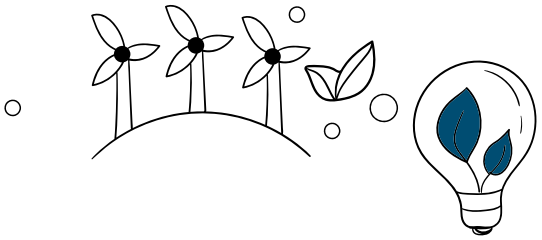

3 NUMÉRIQUE, UN CLIC DROIT RESPONSABLE

Le saviez-vous ?
Envoyer six mails par jour est équivalent à 1 km en voiture.
Sur un an, c'est équivalent à un trajet Paris-Nantes.

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) font intégralement partie de notre quotidien professionnel, à tel point qu'elles pourraient passer inaperçues !

Cependant les TIC génèrent 4 % du CO2 mondial soit l'équivalent de l'aviation civile. On estime que ce chiffre passera à 8 % d'ici 2025, soit l'équivalent de l'automobile (source Ademe).

Toutes les étapes du cycle de vie du numérique ont un impact sur l'environnement et la société. Afin de mettre en place des actions efficaces, il faut donc prendre en compte les cinq étapes de ce cycle :

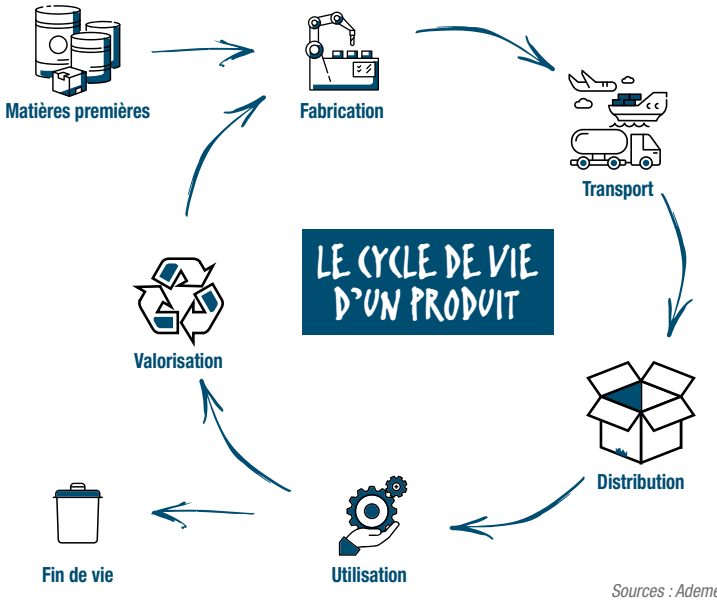

Sources : Ademe et GreenIT.

En regardant ce schéma, en tant que petite entreprise, on peut en premier lieu se dire que l'on ne peut pas agir à son niveau alors qu'en réalité il y a de nombreuses actions gratuites et rapides que l'on peut mettre en place.

Pour faciliter la réflexion, on peut partir des 5 R (refuser, réduire, réutiliser, recycler et rendre à la terre) pour se questionner sur les actions que l'on peut initier pour limiter notre impact sur l'environnement :

Réduire le nombre d'équipements : la fabrication est la phase du cycle de vie d'un produit numérique qui a le plus d'impact sur l'environnement, elle représente environ 80 % de l'impact du numérique (source Ademe). Réduire le nombre d'équipements va donc participer à limiter notre impact.

Quelques idées pour réduire le nombre d'équipements :

- Mutualiser les imprimantes ;
- L'attribution d'un smartphone professionnel ou d'un deuxième écran ne doit pas être systématisé, il faut se questionner sur l'utilité pour vous-même ou votre collaborateur ;
- Mutualiser les équipements professionnels et personnels : soit on autorise les collaborateurs à utiliser leur téléphone / ordinateur personnel pour le professionnel, soit à l'inverse les appareils professionnels sont utilisés à titre personnel. A noter que les univers professionnels sont distincts et sécurisés sur les appareils personnels.

Pour réduire son équipement, on peut aussi penser à la réutilisation, par exemple un ordinateur qui n'est plus assez performant pour un collaborateur peut être suffisant pour un stagiaire, on peut également le donner à des initiatives locales de réemploi (recyclerie, ordi solidaire, etc.)

Vous pouvez aussi utiliser du matériel informatique et téléphonique reconditionné qui, d'une part, vous permettra de réaliser des économies sur vos frais de matériel et, d'autre part, réduira votre impact sur l'environnement en prolongeant la durée de vie des équipements.

Vous pourrez trouver une liste de sites internet proposant des appareils reconditionnés ici : *https://les10meilleurs.net/sites-produits-reconditionnes.*

Assurer la fin de vie de ses appareils : réparer avant de jeter et si on ne peut ni réparer ni réutiliser, le jeter proprement dans les DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques).

Nos vies numériques aussi ont une forte empreinte carbone, les 100 sites internet français les plus visités consomment autant d'énergie que 3 077 foyers (source : Ademe / Web Energy Archive - 2014).

Un numérique écologique, c'est possible, plusieurs astuces existent.

Au-delà des gestes bien connus sur les mails (tri, limitation des destinataires, etc.), quelques conseils pratiques à mettre en place :

- Supprimer les images dans les signatures d'e-mails ;
- Faire le tri dans les newsletters avec l'application gratuite Cleanfox qui permet de se désabonner des newsletters non lues ;
- Protéger ses boîtes mail avec des solutions comme MailinBlack qui va neutraliser les SPAMS et donc vous faire gagner du temps dans le tri de vos mails et, au passage, vous protéger des tentatives de phishing ;
- Favoriser le transfert de pièces jointes avec Filevert ou Klip green plutôt que par e-mail.

A noter dans votre agenda : le Cyber world clean up day est en mars, il permet de lancer un mouvement collectif au sein de votre cabinet pour le nettoyage des boîtes mail et des équipements numériques.

29 millions d'internautes français effectuent en moyenne 949 recherches par an, ce qui correspond à l'émission d'environ 287 600 tonnes équivalent CO2, soit plus de 1,5 million de kilomètres parcourus en voiture. (source Ademe)

Quelques conseils pratiques :

- Utiliser un navigateur responsable comme Ecosia dont l'utilisation permet de planter des arbres ou Lilo qui finance des projets sociaux ou environnementaux ;
- Taper directement l'adresse d'un site ou l'enregistrer dans les favoris divise par 4 l'émission de gaz à effet de serre par rapport à l'utilisation du moteur de recherche ;
- Lire un document en ligne est énergivore, il vaut mieux télécharger le document (tout comme les vidéos) ou l'imprimer s'il n'est pas trop long (avec une imprimante N&B et en recto-verso).

Sur la partie impression, vous pouvez aussi opter pour des polices de caractère économes en encre (Ryman Eco ou Ecofont permettent d'économiser entre 25 et 33 % d'encre par rapport à une police classique. Elles sont en téléchargement libre). L'application GreenPrint permet d'optimiser les impressions en éliminant les pages blanches et en réduisant les espaces entre les pages.

Pour les cabinets qui n'ont pas encore de site internet ou pour ceux qui souhaiteraient aller plus loin dans leur démarche numérique responsable, vous pouvez opter pour un hébergeur de site internet responsable (par exemple : Infomaniak).

« DANS MON CABINET, J'AI DÉCIDÉ D'AGIR SUR MON EMPREINTE CARBONE NUMÉRIQUE PAR DES GESTES SIMPLES :

- LA DIGITALISATION DE L'ENSEMBLE DU PARCOURS CLIENT.
- LA CONSERVATION DU MATERIEL INFORMATIQUE AU MOINS CINQ ANS (AVEC UN OBJECTIF DE SECONDE VIE).
- L'ACQUISITION DE MATÉRIEL DE SECONDE MAIN QUAND CELA EST POSSIBLE.
- LA RÉDUCTION DU POIDS DE MON SITE INTERNET (DES OUTILS COMME WEBSITECARBON.COM PERMETTENT DE LE MESURER) ET D'AGIR EN LIMITANT L'USAGE DES VIDÉOS, PHOTOS ET TYPOGRAPHIES LOURDES, ETC.
- HÉBERGER MES DONNÉES (CLOUD ET SERVEUR DE MESSAGERIE) ET MON SITE INTERNET CHEZ INFOMANIAK (HEBERGEUR ETHIQUE ISO 14001 ET 50001) ».

GUILLAUME BARÉ (GBCGP)

« NOUS AVONS ORGANISÉ UNE SESSION DE FORMATION POUR TOUS NOS COLLABORATEURS SUR LES ÉCOGESTES NUMÉRIQUES. »
MEYER AZOGUI (CYRUS CONSEIL)

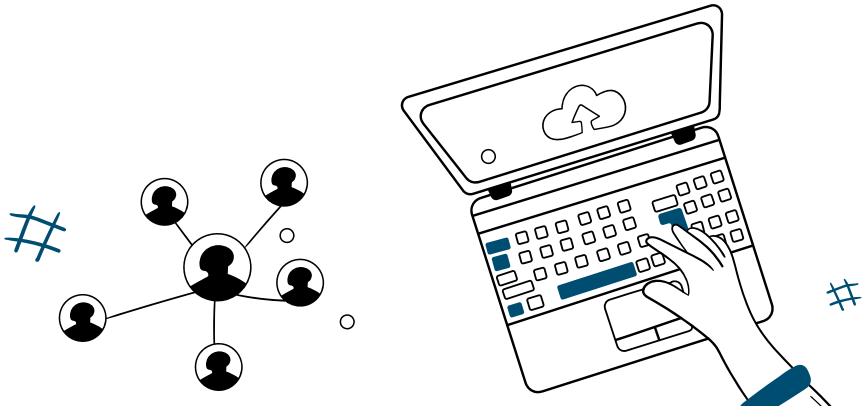

4 ALIMENTATION, ET SI ON PASSAIT AU VERT ?

Le saviez-vous ?
L'alimentation représente un quart de l'empreinte carbone d'un Français.

La production de viande de bœuf contribue 140 fois plus au réchauffement climatique que la production de légumineuses (source Bio Linéaires) !

Pour agir sur le volet alimentation, vous pouvez instaurer une journée végétarienne par semaine au bureau, par exemple tous les lundis, sans viande ni poisson, pour tout le cabinet. L'impact environnemental du Lundi vert est considérable. Si tout le monde adoptait le Lundi vert, on réduirait les émissions de gaz à effet de serre de 5 millions de tonnes d'équivalent CO2, ce qui correspond à l'ensemble des émissions de CO2 des vols domestiques chaque année en France (source L'impact environnemental du Lundi vert, Nicolas Treich 09/2020).

LES GES (EN KILO D'ÉQUIVALENT CO2) ÉMIS EN MOYENNE POUR OBTENIR 50 GRAMMES DE PROTÉINE DE CES ALIMENTS :

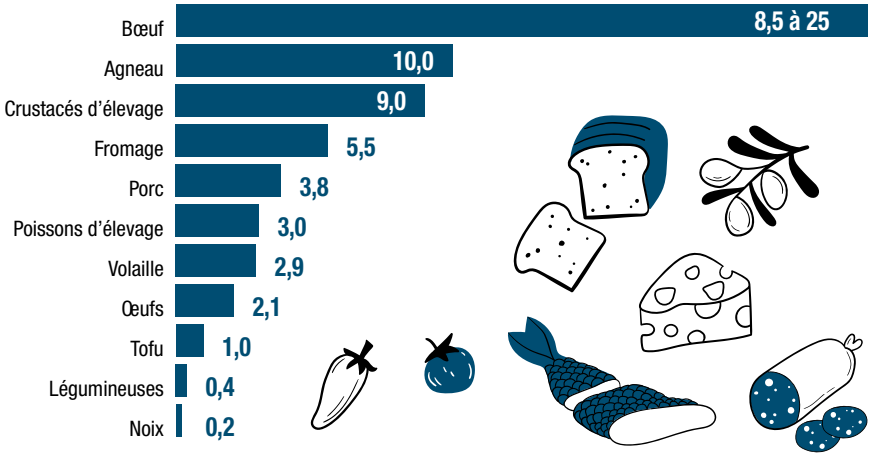

Sources : Poore and Nemecek, Science

Au-delà de l'aspect environnemental, une journée végétarienne peut être bénéfique pour la santé de chacun ; en effet manger 100 g de viande rouge par jour augmente de 30 % le risque de développer un cancer par rapport à ceux qui limitent leur consommation à 40 g par jour (source INSERM).

Les déjeuners d'affaires peuvent aussi passer au vert.

Vous pouvez opter pour des restaurants éco-responsables et montrer ainsi à vos clients votre engagement pour le climat.

Plusieurs labels existent pour reconnaître ces restaurants, voici quelques exemples :

- Le label Écotable identifie et valorise les restaurants ayant entamé une conversion écologique suivant un cahier des charges strict (approvisionnement, consommation d'eau / énergie, recyclage, santé…) Les restaurants sont labellisés selon leur degré d'engagement et catégorisés en fonction de leur particularité (bio, végétarien, locavore…)
- Le label GreenFood prend en compte l'ensemble des empreintes environnementales que peut générer un restaurant : sourcing produits, utilisation d'énergies renouvelables, gestion et valorisation des déchets, propositions végétariennes, etc.
- Clef Verte, premier label de tourisme durable. Vous pouvez vous y référer pour vos choix de restaurant mais aussi d'hôtel. Ce label couvre tous les champs de la gestion environnementale : responsabilité sociale, formation, sensibilisation de la clientèle à l'écologie, gestion des énergies, de l'eau et des déchets, achats responsables et cadre de vie.

Pour trouver ces restaurants éco-responsables vous pouvez utiliser l'application The place to bio, guide qui recense plus de 300 restaurants engagés.

Si on décide de prendre son repas à emporter, on pense à sa lunch-box. Les restaurateurs sont de plus en plus nombreux à accepter les contenants pour les repas à emporter et d'autres s'organisent en système de consigne, par exemple à Rennes, vous pouvez trouver les restaurateurs participants et les points de collectes sur le site *enboiteleplat.fr*.

Au bureau, on n'oublie pas les traditionnelles pauses-café.

- Pour l'eau, on évite les bouteilles en plastique en installant des fontaines à eau sur le réseau de distribution avec un filtre. Exemple de fournisseurs : Laguneo, Castalie. On s'équipe et on équipe ses collaborateurs en gourdes.

- Café, 2ème boisson la plus consommée au monde après l'eau ! On préfère un café en grain bio et équitable aux capsules néfastes pour la santé et la planète et on s'équipe en mugs lavables.
- Pour le thé / tisane, on privilégie le thé en vrac bio et équitable par rapport aux sachets de thé. Le goût n'en sera que meilleur et le prix compétitif. Il suffit d'acheter un filtre en inox qui se glisse dans le mug.
- Pour le sucre et le cacao, on se réfère également au label équitable et on le prend en gros conditionnement plutôt qu'en individuel pour réduire les déchets et le prix.
- Pour les en-cas, vous pouvez proposer des paniers de fruits (frais et secs). Il existe des solutions pour les petites structures. Vous pouvez par exemple faire une commande auprès de l'AMAP[1] locale ou d'un magasin bio proche de vos locaux. Des prestataires privés livrent aussi sur place, par exemple Bio Culture en région parisienne. Dans tous les cas, privilégiez les produits locaux et de saison.

Passer du jetable au lavable va entraîner une action de lavage. Pour les petites structures équipées d'un coin évier, on investit uniquement dans du produit vaisselle écologique. Pour ceux qui n'ont pas de point d'eau, la société AUUM a développé une machine pour le nettoyage des mugs en quelques secondes en n'utilisant que 2 cl d'eau (contre 2 litres en moyenne pour un lavage à la main).

1. AMAP (Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne) : le principe est de créer un lien direct entre les producteurs et les consommateurs. Un site pour trouver l'AMAP la plus proche : reseau-amap.org.

5 NETTOYER SES BUREAUX SANS POLLUER

Le saviez-vous ?
91 % des produits testés dans une étude sur les produits ménagers émettent du formaldéhyde, une substance cancérogène avérée pour l'homme, d'après le CIRC (Centre international de recherche sur le cancer).

A la maison comme au bureau, on troque ses produits ménagers classiques contre des produits écologiques. Le nettoyage écologique est une méthode qui combine des produits et des techniques respectueux de l'environnement afin de maintenir un espace de travail propre et hygiénique tout en réduisant l'impact sur l'environnement. Passer au nettoyage écologique sera bénéfique pour votre santé, pour l'environnement mais aussi pour vos frais, en effet les produits bruts sont très peu coûteux et peuvent être achetés en vrac.

Si vous sous-traitez le ménage de vos bureaux à une société, deux options s'offrent à vous :

- Vous demandez à la société d'évoluer dans ses techniques de nettoyage et d'adopter des produits de nettoyage verts (pour les identifier, deux labels à repérer : l'Ecolabel européen et le label français NF Environnement) ;
- Vous changez de sous-traitant et sollicitez une entreprise qui pratique le nettoyage écologique, par exemple Net Ecologic, O'Vegetal Service ou logisgreen.

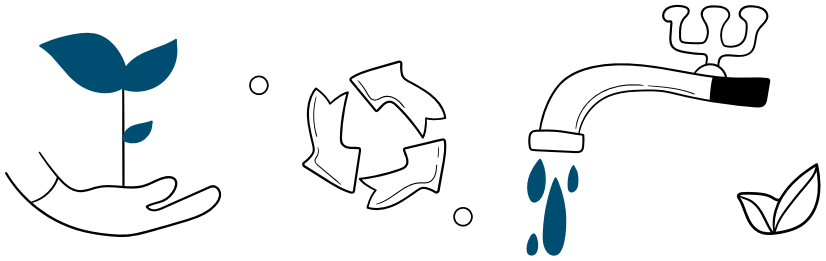

6 DÉCHETS, ON VIDE LES POUBELLES !

Le saviez-vous ?
Un salarié produit en moyenne 130 kg de déchets par an sur son lieu de travail.

Le papier représente 80 % des déchets dans les bureaux (source Ademe) et une étude du Ministère de l'Environnement annonçait qu'un salarié peut consommer jusqu'à 85 kg de papier par an. C'est le premier déchet du secteur tertiaire et sa gestion est un véritable défi.

Depuis le 1er juillet 2016, il existe une loi sur le recyclage au bureau. Elle oblige les entreprises de plus de 20 salariés à trier leurs déchets, dont le papier, en vue de leur revalorisation.

Mais au-delà du recyclage, qui peut être mis en place dans chaque structure même si elle ne compte pas 20 salariés, il est important de se poser la question de l'impression. En effet, 25% des documents papier sont jetés cinq minutes après leur impression et 20 % des impressions ne sont jamais récupérées à l'imprimante (source Ademe).

Quelques astuces pour réduire vos impressions :

- Mutualisation des imprimantes : une imprimante pour deux qui est mise à distance des bureaux. Il faut se lever pour récupérer son impression et l'acte de se lever va inconsciemment inciter à réfléchir sur l'intérêt d'imprimer.
- Installer un logiciel de Pull-Printing (coût 80 € / an) : cela consiste à suspendre une impression jusqu'à l'identification de l'utilisateur sur l'imprimante via un code ou un badge. Cette fonctionnalité réduit jusqu'à 15 % le volume d'impressions et vous permet également de sécuriser vos documents. Un bénéfice écologique et économique.

Quand le papier est imprimé et lu, il faut ensuite gérer sa destruction. On estime que seulement 20 % des papiers dans les bureaux seraient triés et recyclés (source Ademe). Le papier peut se recycler jusqu'à sept fois, son recyclage évite l'émission de 390 000 tonnes de CO2 par an, soit les émissions annuelles de 200 000 voitures (source Ademe).

- Une action facile à mettre en place : convertir la poubelle de bureau en corbeille à papier et mettre une autre poubelle à papier à côté de l'imprimante.

- Pour le recyclage, vous pouvez faire appel à une entreprise spécialisée, par exemple Recygo accessible pour toutes les entreprises, même les TPE (coût environ 580 € / an).

Au-delà du recyclage du papier, vous pouvez mettre en place le tri des déchets (plastique, métal, verre…) et mettre des points de collectes sélectives (ampoules, piles, bouchons de liège, cartouches d'imprimante). Certaines collectes sélectives financent des associations humanitaires, caritatives ou de développement durable (par exemple plantation de chênes-liège avec la collecte des bouchons en liège).

Comme vous le savez, le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas. Quelques actions à mettre en place pour éviter certains déchets :

- On passe à la vaisselle lavable ;
- On met à disposition des torchons et des serviettes en tissu pour éviter les serviettes en papier ;
- On choisit des partenaires écoresponsables pour les plateaux repas, par exemple Alphonse et Madeleine ou les Marmites Volantes.

Une solution ludique pour inciter aux changements, le Nudge marketing, qui permet de faire évoluer nos comportements dans le bon sens grâce à des suggestions indirectes. Par exemple, dans les toilettes, vous pouvez installer un distributeur de papier qui symbolise la déforestation en Amazonie en rendant un peu plus noir le continent à chaque feuille qu'on enlève. Ou encore indiquer le volume d'eau utilisé sur les boutons de la chasse d'eau afin de favoriser le débit le plus faible. De nombreux autres concepts existent, vous pouvez les trouver facilement sur internet.

Enfin, l'un de vos collaborateurs fume ? Pensez à installer des cendriers devant vos bureaux pour éviter que les mégots ne s'entassent sur le trottoir. On estime chaque année que 40 milliards de mégots sont jetés par terre et il faut compter douze années pour leur dégradation. Pour aller plus loin dans cette démarche, vous pouvez faire appel à une société de recyclage des mégots (EcoMégot) et si vous êtes dans un immeuble avec plusieurs entreprises, vous pouvez en mutualiser le coût.

« AFIN DE RÉDUIRE LA CONSOMMATION DE PAPIER, NOUS AVONS MIS EN PLACE LA DÉMATÉRIALISATION DES CONTRATS ASSURANCE-VIE ET RETRAITE, DE LA PHASE PRÉCONTRACTUELLE A LA PHASE CONTRACTUELLE. »
GRAIG MONETTI (GROUPE PREMIUM)

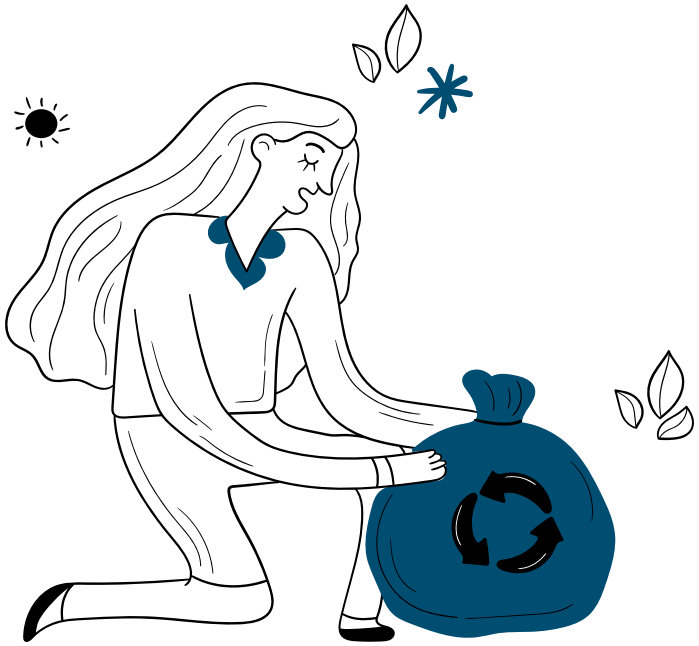

7 CONSOMMABLES, ON PASSE AU STYLO VERT

Le saviez-vous ?
6,6 milliards de crayons, porte-mines et stylos jetables en plastique sont produits chaque année par le célèbre fabricant français. L'équivalent, en poids, d'au moins trois Tours Eiffel de déchets plastiques potentiels.

Au sein d'un cabinet, les fournitures de bureau figurent parmi les postes de dépenses les plus dispendieux en émission de CO2 du fait de la fabrication du matériel, des matériaux utilisés et des emballages.

Pour aborder une démarche plus responsable dans vos achats de consommables, vous pouvez séparer les consommables en plusieurs catégories et les actions seront à plus ou moins long terme.

Vous avez tout d'abord la partie que l'on peut appeler « petits consommables », c'est-à-dire les stylos, gommes et autre petit matériel que vous utilisez au quotidien. Pour ces achats, il est à présent assez simple de trouver les versions écologiques (stylos en plastique recyclé et rechargeable, gommes en caoutchouc naturel, ramettes de papier recyclé, enveloppes en papier recyclé…) La plupart des fournisseurs de bureau vous proposent dans leur catalogue les versions écologiques qui ne reviendront pas plus cher sur du long terme (par exemple Bluedigo, ecoburo).

Il y a ensuite l'électroménager utilisé dans votre bureau, comme la machine à café ou la bouilloire. Pour ce type d'équipement, il est important de faire attention, d'une part, au pays de fabrication et, d'autre part, à la réparabilité de la machine afin de ne pas changer de machine à café tous les semestres. Pour le café, il y a de grandes discussions sur les impacts des machines à dosette, chaque année 9 milliards de capsules et dosettes sont en effet vendues dans le monde, provoquant 400 000 tonnes de déchets en aluminium peu recyclés. Néanmoins les machines avec broyeur ont un impact écologique plus important à la fabrication (il faut consommer au moins 25 cafés par jour pour rentabiliser l'impact écologique). Il faut donc, en fonction de vos habitudes au cabinet, analyser la meilleure solution pour vous :

- Cafetière à piston ou à l'italienne ;
- Cafetière à capsule et, dans ce cas, il est préférable d'opter pour des capsules réutilisables (par exemple CAPS ME) ;

- Cafetière à filtre (avec un filtre permanent) ;
- Cafetière avec broyeur de grains que vous pouvez acheter d'occasion pour améliorer l'impact.

Dans tous les cas, on vous conseille d'opter pour du café bio, équitable et acheté soit en vrac, soit en gros conditionnement pour limiter vos déchets.

Enfin, il y a le volet mobilier de bureau, qui peut être un objectif à plus long terme car vous n'êtes pas nécessairement dans une optique de renouvellement et on ne va bien évidemment pas vous encourager à changer votre mobilier s'il n'y a pas de besoin. Quand le besoin se présentera, vous pouvez opter pour deux solutions :

- Acheter du mobilier neuf éco-conçu en France ou en Europe, vous avez par exemple la Camif ou Dizy.
- Acheter du mobilier de seconde main, soit via les sites bien connus, Le bon coin pour trouver proche de vos locaux, soit sur des sites spécialisés comme Adopte un bureau ou labelemmaüs qui propose un catalogue professionnel.

Pour vos cadeaux clients, passez aussi au vert, une belle façon de les sensibiliser et de leur montrer votre engagement pour le climat.

« POUR SENSIBILISER MES CLIENTS, J'UTILISE LE SUPPORT DU PETIT CADEAU DE FIN D'ANNÉE RESPONSABLE : UN LIVRE SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE ET UNE TABLETTE DE CHOCOLAT GRAIN DE SAIL SONT TOUJOURS UN SUCCÈS. ILS DECOUVRENT AINSI QU'ON PEUT A LA FOIS SE RÉGALER, DIMINUER SON BILAN CARBONE, SOUTENIR L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP ET ACHETER FRANÇAIS. »
ANNE DELAROCHE (DELAROCHE PATRIMOINE)

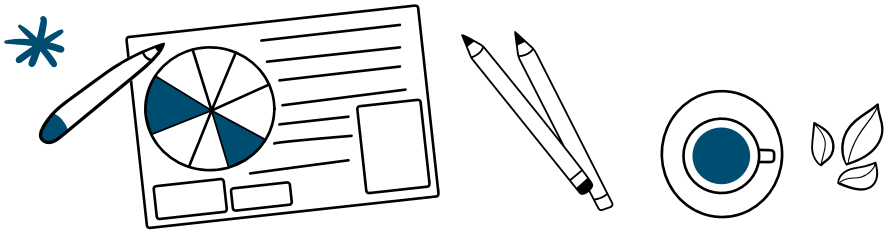

II

MESURES SOCIALES

1 EMBAUCHE, ENGAGEZ-VOUS !

Le saviez-vous ?
Pour 50% des Français, la RSE est un critère important dans le choix d'une entreprise. (source YouGov)

En France, vous le savez, les conditions de recrutement sont très encadrées par le code du travail notamment en matière d'égalité des chances. Il est interdit de faire de la discrimination sur la base de la race, de la religion, de l'origine nationale, de l'âge, de l'orientation sexuelle ou de tout autre critère non pertinent pour l'emploi.

Dans votre cabinet, voici quelques actions à prendre pour intégrer la RSE dans vos process de recrutement :

- Recruter un stagiaire ou un alternant. Il y a actuellement en France des mesures incitatives pour ce type d'embauche afin de réduire le coût pour l'entreprise. Pour les stagiaires, une compensation à partir d'un stage de deux mois à 4,05 € / heure (cf *service-public.fr*) et pour les alternants, vous pouvez faire une simulation sur le site *alternance.emploi.gouv.fr* pour obtenir le montant des aides accordées.
- Si vous souhaitez embaucher un collaborateur :
  - Assurez-vous de ne pas limiter vos sources de recrutement à un seul canal et explorez différentes sources : les réseaux sociaux, les sites de recrutement en ligne, les universités et les centres de formation.
  - Encouragez la diversité et l'inclusion. Dans le domaine de l'inclusion, connaissez-vous le duoday ? Il s'agit d'une journée d'action pour l'emploi des personnes en situation de handicap. Pendant une journée vous pouvez inviter une personne à découvrir votre travail, afin de favoriser l'inclusion dans votre cabinet.
  - Attention à l'expérience candidat : respecter le candidat pendant le processus de recrutement est primordial. Un candidat non-satisfait est un candidat qui ne reviendra plus vers votre entreprise et qui pourra partager sa mauvaise expérience à son réseau.

Savez-vous que plus d'un tiers des CDI sont rompus avant un an ? (source DARES). Les processus d'intégration sont donc aussi importants que les processus de recrutement,

peu importe le contrat (stagiaire, alternant, CDD ou CDI) :

- Créez un environnement inclusif : assurez-vous que le nouveau collaborateur se sente le bienvenu et intégré au cabinet en lui offrant un accueil chaleureux et en veillant à ce qu'il ait accès à toutes les informations et ressources nécessaires pour réussir dans sa mission. Vous pouvez également lui offrir un kit de bienvenue, montrant les valeurs de votre cabinet (une gourde, un mug, un bloc-notes en papier recyclé... Vous pouvez regarder ce que propose la start-up Ta Belle Mer).
- Sensibilisez à la RSE : vous avez mis des actions en place au sein de votre cabinet, il faut les partager avec vos nouveaux collaborateurs même s'ils ne sont là que sur une courte durée, vous transmettrez ainsi la culture de votre entreprise.
- Élaborez un plan de développement professionnel pour le nouveau collaborateur, pour lui donner les outils et les compétences nécessaires pour réussir dans son nouveau rôle et contribuer à la RSE de l'entreprise.
- Formez sur les politiques et procédures de l'entreprise : assurez-vous que le nouveau collaborateur comprenne les politiques et procédures de l'entreprise, telles que les politiques de sécurité, de santé et de sécurité au travail. Pour les procédures internes, n'hésitez pas à vous faire accompagner d'un avocat en droit du travail ou d'un RH spécialisé afin d'être bien conformes (DUER, politique d'affichage, PCA…) Vous pouvez faire appel à des freelance sur ce type de missions ponctuelles.
- Mettez en place le mentorat pour vos nouvelles recrues, cela permet d'encourager la montée en compétence, soutenir la diversité et cultiver l'engagement (et donc réduire vos coûts de recrutement).

Pour avoir un impact social important, il est nécessaire de faire attention à votre politique salariale en restant bien en veille des mises à jour de votre convention collective et, si vous le pouvez, en intégrant le contexte économique dans vos politiques salariales. Par exemple, dans un contexte d'inflation forte, vous pouvez indexer les salaires pour éviter à vos collaborateurs une perte de pouvoir d'achat. Pour les stages de moins de deux mois, la gratification n'est pas obligatoire mais elle est valorisante pour un stagiaire qui se serait impliqué dans votre cabinet, un bénéfice pour lui avec un coût moindre pour votre cabinet mais un impact fort.

« NOUS AVONS ORGANISÉ POUR L'ENSEMBLE DE NOS COLLABORATEURS DES ATELIERS DE SENSIBILISATION AU TRAVERS DE LA SIGNATURE D'UNE CHARTE RSE, UNE CONFÉRENCE DE JEAN-MARC JANCOVICI ET LA DISTRIBUTION DE SA BANDE DESSINÉE « LE MONDE SANS FIN ». NOUS AVONS EGALEMENT FORMALISÉ NOS DIFFÉRENTES POLITIQUES DE DROITS DE L'HOMME, LANCEURS D'ALERTE, ANTI-CORRUPTION / ANTI-BLANCHIMENT ET SANTÉ / SÉCURITÉ AU TRAVAIL. »
MEYER AZOGUI (CYRUS CONSEIL)

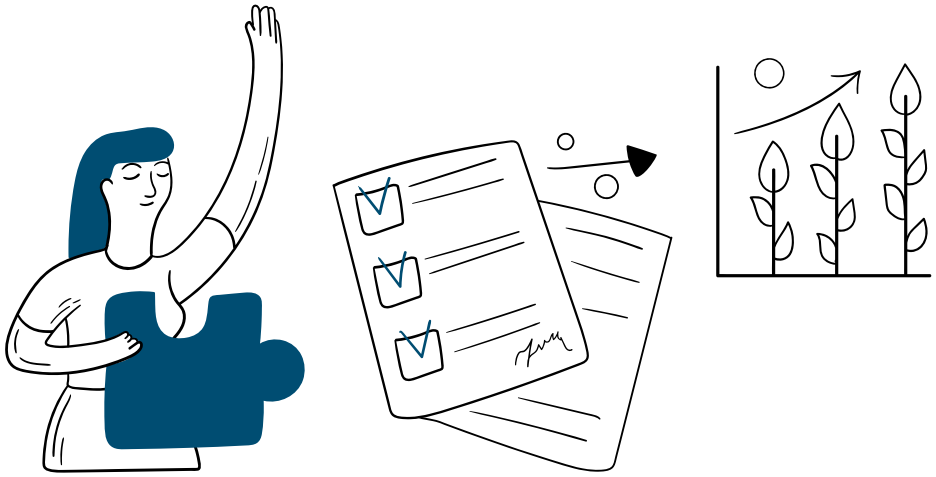

2 AVANTAGES COLLABORATEURS, CES PETITS « PLUS » QUI FERONT LA DIFFÉRENCE

Les avantages pour les collaborateurs appelés avantages sociaux représentent tous les avantages que vous pouvez proposer à vos collaborateurs en plus de leur rémunération avec pour objectif de leur faciliter la vie et d'améliorer leur bien-être et leur pouvoir d'achat. On distingue deux catégories d'avantages sociaux :

- Les avantages obligatoires, ceux prévus par la loi.
- Les avantages facultatifs, pour ceux qui souhaitent aller plus loin dans l'attractivité de leur cabinet, l'amélioration du pouvoir d'achat et encourager la motivation des collaborateurs.

Vous les connaissez, les avantages obligatoires sont :

- La mutuelle d'entreprise : depuis la loi ANI (accord national interprofessionnel) du 14 juin 2013, les entreprises du secteur privé doivent proposer une complémentaire santé à leurs salariés, respectueuse d'un socle de garanties minimales et avec une prise en charge d'au moins 50 % de la cotisation. Pour ceux qui souhaitent aller plus loin, vous pouvez augmenter votre prise en charge au-delà des 50 %.
- Les congés payés : 2,5 jours ouvrables par mois. Si vous souhaitez aller plus loin sur votre politique de congés dans votre cabinet, plusieurs options s'offrent à vous avec l'extension des congés maternité, des congés paternité, offrir les ponts, ou même un congé menstruel de plus en plus adopté par des entreprises (un jour de congé payé par mois facultatif pour la période de menstruation).
- La prise en charge des frais de transport : elle est obligatoire pour toute entreprise, quels que soient sa localisation et son effectif, à hauteur de 50 % (en 2023, jusqu'à 75 %) des frais de transport publics engagés par le salarié pour effectuer le trajet domicile / lieu habituel de travail. Nous l'avons vu dans le chapitre sur le transport, vous pouvez également proposer un forfait mobilité.
- La prévoyance d'entreprise : obligatoire seulement pour les cadres, vous pouvez néanmoins l'étendre à tous vos salariés.

Voyons à présent les autres avantages sociaux que vous pouvez mettre en place dans votre cabinet dès le premier salarié :

- Les Titres restaurant : ils sont un avantage social très apprécié. La participation de l'employeur doit être comprise entre 50 et 60 % de leur valeur. Pour s'affranchir du paiement des cotisations de Sécurité Sociale, le plafond de votre participation pour l'année 2023 doit être au maximum de 6,50 €.
- Les chèques-cadeaux : vous pouvez distribuer des chèques-cadeaux, par exemple avant Noël, ils sont exonérés de charge jusqu'à 183 € / salarié / an pour 2023.
- Les chèques culture : ce sont des chèques-cadeaux destinés à financer exclusivement des biens ou des services liés à la culture (entrée au musée, cinéma, livres…), ils sont totalement exonérés de cotisations sociales.
- Les chèques vacances : pour les entreprises de moins de 50 salariés, la participation patronale aux chèques vacances est exonérée de cotisations sociales dans la limite de 30 % du Smic mensuel par salarié et par an (cf. site de l'URSSAF).
- Les chèques emploi service universel (ou CESU) : les aides versées par l'entreprise sont exonérées de charges sociales jusqu'à 1 830 € / bénéficiaire (montant 2023) sous réserve de rédiger une DUE (décision unilatérale de l'employeur), vous pouvez vous reporter au site de l'URSSAF.

Vous pouvez également décider de mettre en place dans votre cabinet un plan d'épargne salariale. Vous pouvez, comme vous le savez, le mettre en place dès le premier salarié. L'épargne salariale regroupe :

- le Plan d'épargne entreprise (PEE/PEI) ;
- le Plan d'épargne pour la retraite collectif (PERCO/PERCOI) ;
- l'abondement (versement complémentaire de l'entreprise sur le plan d'épargne salariale).

A noter que le forfait social (contribution versée par l'employeur) est actuellement à 0 % pour les entreprises de moins de 50 salariés. Concrètement, pour 1 000 € dépensés par l'entreprise, ce sont 903 € dans la poche du collaborateur net de charges et d'impôts.

Autre avantage que vous pouvez mettre en place, la prime de partage de la valeur (PPV, anciennement prime Macron). Cette prime est exonérée d'impôt sur le revenu, de cotisations salariales et de contributions sociales y compris CSG et CRDS jusqu'à 3 000 € par an et par bénéficiaire (dispositif en place jusqu'au 31/12/2023 sauf reconduction, cf. *economie.gouv.fr*).

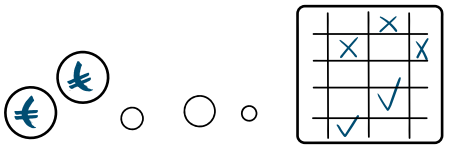

3 CULTIVONS NOTRE CADRE DE TRAVAIL

Le saviez-vous ?
Un collaborateur pleinement satisfait est 30 % plus productif. (source ANDRH)

RSE et QVT (Qualité de Vie au Travail) sont deux notions indissociables. Le bien-être des salariés devient en effet un élément incontournable dans une politique RSE. La QVT, remplacée depuis mars 2022 par QVCT pour Qualité de Vie et des Conditions de Travail dans le code du travail, montre ainsi que l'amélioration des conditions de travail est aussi importante que la qualité de vie au travail.

Dans les grandes entreprises, on mène des politiques de QVT de grande envergure pour fédérer les équipes mais ces solutions sont difficilement transposables pour les petites structures ; alors, que pouvez-vous faire pour améliorer la QVCT de votre cabinet ?

Quelques pistes sur l'environnement de travail :

- Invitez la verdure au bureau. Quelques plantes disposées dans les bureaux et les espaces communs offrent de véritables bienfaits sur le cadre de travail et l'humeur des salariés. Choisissez des plantes qui nécessitent peu d'arrosage ou d'entretien ou des plantes dépolluantes (palmier, fougère, ficus, etc.)
- Proposez des corbeilles de fruits. Nous en avons parlé dans le chapitre sur l'alimentation, elle est importante pour votre santé donc n'hésitez pas à mettre une corbeille de fruits frais et secs pour encourager votre cabinet à avoir des habitudes saines.
- Prenez soin de votre posture ! Optez pour des équipements plus ergonomiques pour prévenir les risques liés aux troubles musculosquelettiques. Si un de vos collaborateurs vous fait part de problèmes musculaires, soyez à son écoute et adaptez son équipement, vous gagnerez en réduction de l'absentéisme et un plus grand engagement de sa part.

Ensuite quelques pistes pour améliorer les conditions de travail :

- Généralisez le télétravail. En plus d'améliorer les conditions de travail, cette révolution culturelle génère un regain d'intérêt professionnel. Les collaborateurs bénéficient de plus de responsabilité et d'autonomie. Quelques actions RH sont à mettre en place pour généraliser le télétravail : avenant au contrat de travail et prise en charge par l'employeur d'une partie des frais énergétiques via un forfait ou au coût réel (cf. site *service-public.fr*).
- Assouplissez les horaires de travail. La flexibilité des horaires est une attente qui revient régulièrement de la part des salariés. Elle permet non seulement de pallier les imprévus du quotidien (problème de transport, rendez-vous avec un médecin, un artisan, etc.) mais témoigne aussi de votre confiance en vos salariés. Des horaires souples facilitent l'équilibre entre vie professionnelle et personnelle, notamment pour les parents ou les « aidants ». Certaines entreprises expérimentent également la semaine de 4 jours (même nombre d'heures mais sur 4 au lieu de 5 jours).
- N'empêchez pas la déconnexion complète en dehors du travail. La loi sur la déconnexion est entrée en vigueur dans le code du travail le 1er janvier 2017, elle vise à « garantir l'effectivité du droit au repos des salariés, c'est-à-dire qu'ils ne doivent pas répondre aux mails ou appels téléphoniques, par exemple, en dehors de leurs heures de travail.
- Améliorez le feedback dans votre cabinet. Pour pouvoir progresser dans son travail, il est important de connaître ses points forts mais aussi ses axes d'amélioration. Organisez des points réguliers avec vos collaborateurs pour échanger et avoir aussi leur point de vue pour faire progresser votre cabinet.
- Vous avez un futur papa ou une future maman dans votre équipe ? Vous pouvez réserver un berceau d'entreprise, c'est-à-dire une place en crèche, pour lui faciliter l'organisation vie professionnelle / vie personnelle. Vous bénéficierez d'une défiscalisation à hauteur de 77 % de la dépense engagée.

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail, il ne faut pas négliger la cohésion interne. Même à deux, il est important d'avoir une bonne cohésion pour une meilleure communication et de bonnes relations de travail :

- Vous pouvez organiser des activités de team building qui offriront à tous un moment agréable et convivial. De la journée sportive au cours de cuisine en passant par un atelier Fresque du climat (cf. *fresqueduclimat.org*), les idées sont nombreuses. N'hésitez pas à contacter les tiers-lieux pour ce type d'évènement, accessibles également pour les petits comités, par exemple Le Quai des Possibles à Saint-Germain-en-Laye, Solilab à Nantes…
- Organisez des petits-déjeuners d'équipe. Pour pouvoir échanger quand les personnes sont au bureau, n'hésitez pas à les inscrire dans les agendas, pour que tout le monde puisse s'organiser pour être présent.
- Organisez des collectes au sein de votre cabinet. Vous pouvez par exemple participer à l'opération Pièces Jaunes ou collecter des vêtements pour faire des dons à des associations…

Dans tous les cas, n'oubliez pas de faire participer tous les membres de votre cabinet dans la réflexion pour l'amélioration du cadre de travail car tout le monde aura des pistes à partager et l'adhésion sera facilitée.

« INSTALLER UN PIANO DANS LES BUREAUX NOUS A PERMIS D'ORGANISER DES COURS DESTINÉS AUX COLLABORATEURS. DÉCOMPRESSION ASSURÉE ! »
EVE-MARIE DYON (EMD PATRIMOINE)

« DANS MON CABINET, J'AI DÉCIDÉ DE PARTICIPER AU PROCESSUS DE LABELLISATION B-CORP, C'EST POUR MOI UN LABEL D'EXCELLENCE QUI REGROUPE DES ENTREPRISES ENGAGÉES DANS DES PRATIQUES PLUS RESPONSABLES. »
GUILLAUME BARE (GBCGP)

4 MÉCÉNAT, RÉCOLTEZ CE QUE VOUS SEMEZ

Le saviez-vous ?
Le don moyen des TPE mécènes est de 1 611 € par an. (source Admical)

Le mécénat d'entreprise, de quoi parle-t-on ?

Devenir mécène, c'est apporter son soutien à un projet d'intérêt général porté par une structure extérieure. Attention, la notion d'intérêt général est indispensable pour pouvoir bénéficier des avantages fiscaux liés au mécénat. Pour savoir si une association est reconnue d'intérêt général, rendez-vous sur le site du ministère de l'intérieur, vous y trouverez la liste complète.

Ce soutien peut prendre plusieurs formes, selon la nature du projet, vos valeurs et les capacités de votre entreprise. Plus qu'un simple don, le mécénat peut être l'occasion d'une coopération entre vous, entreprise, et un organisme d'intérêt général.

En France, on associe généralement le mécénat aux grandes entreprises mais il est accessible à toutes, même aux plus petites ; donner 1 000 € à une association reconnue d'utilité publique, c'est déjà du mécénat.

Le mécénat représente un bel outil de communication et peut aussi être un facilitateur de business avec la connaissance du tissu économique local. Par ailleurs, les avantages fiscaux en France sur les actions de mécénat sont particulièrement incitatifs, ils permettent de bénéficier d'une réduction d'impôt sur les sociétés de 60 % du montant du don. L'avantage est ouvert à toutes les entreprises sans montant minimum. L'entreprise a le choix entre une réduction d'impôt de 60 % des sommes versées dans la limite de 5 pour mille du CA ou 20 000 € de réduction d'impôt (pour les dons inférieurs à 2 M€, cf. site internet du ministère de l'Économie).

Pour vous lancer dans le mécénat, vous avez plusieurs options :

- Le mécénat financier : vous faites un don en numéraire à une association ou à un organisme qui soutient plusieurs associations comme le 1% pour la Planète, EPIC Fondation…

- Le mécénat en nature : vous pouvez décider de donner ou de mettre à disposition gratuitement un bien au profit d'un projet d'intérêt général. Par exemple, vos bureaux sont quasiment vides un jour dans la semaine avec le télétravail, vous pouvez mettre à disposition d'une association une salle de réunion.
- Le mécénat de compétence. Il est ouvert à toutes les entreprises quelle que soit leur taille et peut être réalisé sous deux formes :
  - La prestation de service : l'entreprise s'engage à réaliser une mission déterminée, qu'elle va piloter seule, au profit d'un organisme d'intérêt général.
  - Le prêt de main d'œuvre : l'entreprise met à disposition d'un organisme éligible au mécénat un ou plusieurs salariés sur son temps de travail. C'est l'organisme qui pilote la mission et qui peut faire figure d'autorité fonctionnelle dans ce cadre.

Comme pour toute action de mécénat, le « don » de compétences de l'entreprise ouvrira droit à une réduction d'impôts de 60 % du montant du salaire chargé du salarié mis à disposition.

Le mécénat de compétence constitue une façon plus humaine de faire de la philanthropie tout en redonnant du sens à son engagement et / ou celui de ses salariés.

Il existe, pour les entreprises employant plusieurs salariés, des plateformes permettant d'avoir accès à tout un panel d'associations éligibles au mécénat de compétence (par exemple Vendredi) et permettant de s'inscrire directement en ligne.

Pour les plus petites entreprises, l'idéal est de se rapprocher des associations locales et d'étudier avec elles leurs besoins. N'hésitez pas à partager vos actions avec vos clients, vous pouvez même les inviter à une journée d'action, cela peut être bénéfique pour votre image et pour le monde associatif car vous pourrez faire naître des vocations.

« AMATEUR DE MIEL, PLUTÔT QUE D'INSTALLER UNE RUCHE DANS MON JARDIN J'AI DÉCIDÉ DE « SPONSORISER » UNE RUCHE AUPRÈS D'UNE APICULTRICE LOCALE. GRÂCE A MON MÉCÉNAT, JE SOUTIENS L'ÉCONOMIE LOCALE, J'AGIS POUR L'ENVIRONNEMENT ET EN PRIME J'AI DE JOLIS POTS DE MIEL PERSONNALISÉS A OFFRIR A MES CLIENTS POUR DES CADEAUX RESPONSABLES. »
PHILIPPE PINAR (ENGAGEMENT PATRIMOINE)

« DÈS LA CRÉATION DE MON CABINET J'AI VOULU ADHÉRER AU 1% POUR LA PLANÈTE. LE PARTAGE DE VALEURS EST IMPORTANT POUR MOI ET, FAUTE DE POUVOIR PASSER DU TEMPS SUR LE TERRAIN AUPRÈS D'ASSOCIATIONS, J'AI DÉCIDÉ DE LES SOUTENIR FINANCIÈREMENT. EN 2021, J'AI DONNÉ 5 % DE MON CA À DEUX ASSOCIATIONS QUI ONT POUR OBJECTIF DE PROTÉGER LA BIODIVERSITÉ. »
GUILLAUME BARE (GBCGP)

« J'AI ADHÉRÉ AU 1% POUR LA PLANÈTE DE MANIÈRE A SOUTENIR DES ACTIVITÉS QUI VISENT À AIDER DES CAUSES ENVIRONNEMENTALES. J'AI LONGUEMENT HÉSITÉ CAR MON CABINET ÉTANT DE PETITE TAILLE, MA CONTRIBUTION EST TRÈS MODESTE. MAIS JE NE REGRETTE PAS, CHAQUE EURO EST NÉCESSAIRE ET BIENVENU. »
ANNE DELAROCHE (DELAROCHE PATRIMOINE)

CONCLUSION

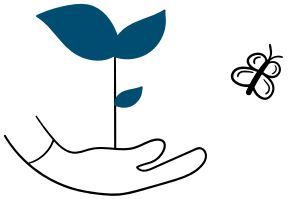

Vous avez à présent une large palette de solutions à votre disposition pour rendre votre cabinet plus vert et plus responsable socialement.

Pour terminer ce guide, nous vous présentons une dernière action, complémentaire aux autres : la compensation carbone. Nous n'en parlons qu'en conclusion car la compensation doit intervenir uniquement après vos efforts de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).

Compenser son empreinte carbone désigne le fait de financer de manière volontaire un ou plusieurs projets écologiques pour compenser les émissions de votre cabinet. Par exemple, vous avez réduit l'impact de vos déplacements professionnels mais vous ne pouvez pas être à 0 carbone, vous pouvez donc compenser la partie restante en finançant des projets écologiques.

Pour la compensation, vous pouvez financer des projets :

- Forestiers de stockage ou de séquestration de carbone (la plantation d'arbres par exemple avec Reforest'Action ou EcoTree) ;
- Liés aux énergies renouvelables pour investir dans la recherche et le développement de sources d'énergies plus durables que les énergies fossiles ;
- D'économie d'énergie qui développent des technologies propres et responsables permettant de produire mais aussi de limiter la consommation d'énergie.

Les projets de compensation carbone volontaire sont soumis à des labels et des certifications stricts, il vaut mieux y prêter attention pour éviter de tomber dans du greenwashing (promotion d'une image de marque plus responsable, éthique et écologique qu'elle ne l'est en réalité). Quelques exemples de normes que vous pouvez suivre : VCS, Energy certified ou Socialcarbon.

A présent, à vous de jouer !

Par quoi allez-vous commencer ?

Dites-nous tout, vos témoignages serviront d'exemples et montreront l'engagement RSE des CGP.

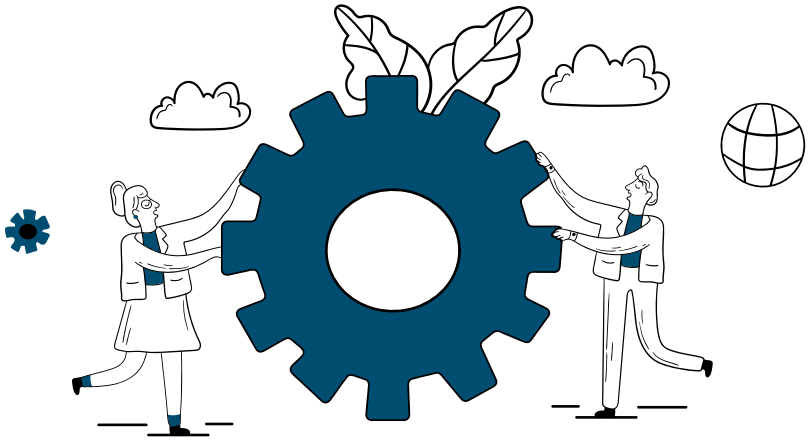

BIBLIOGRAPHIE

Si à la lecture de ce guide pratique vous avez envie de mieux comprendre les enjeux écologiques et sociétaux de demain, voici quelques idées :

- *Petit manuel de résistance contemporaine* - Cyril Dion
- *Vers la sobriété heureuse* - Pierre Rabhi
- *Le monde sans fin* - Jean-Marc Jancovici et Christophe Blain
- *Tout comprendre (ou presque) sur le climat* - BonPote
- *Le climat en 100 questions* - Sylvestre Huet et Gilles Ramstein

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier l'ensemble des personnes ayant contribué à la rédaction et à la création de ce guide : tous les membres de la Commission Durabilité de la CNCGP, ainsi que son rapporteur, Johann Jonfal ; Fabienne Ruhaut pour la rédaction ; Anne-France Aussedat pour la communication et Gilles Josselin pour le graphisme.

CNCGP

Chambre Nationale des Conseils
en Gestion de Patrimoine